

Maintenance des terrains de sports et de loisirs

RNCP3857 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21051, 15448
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/04/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTPA ALBI	19810121400015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Maintenance des terrains de sports et de loisirs est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il participe à la réalisation de travaux d'aménagement sous la conduite du responsable de chantier.
- Il assure les travaux d'entretien.
- Il participe à l'organisation des chantiers de maintenance.
- Il peut assurer l'encadrement d'une équipe.
- Il communique dans l'entreprise et hors entreprise.
- Il peut participer au bilan technico-économique du chantier
- Il conseille le client ou l'utilisateur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Réaliser les travaux préparatoires à l'aménagement de terrains de sports et de loisirs sous la conduite du responsable de chantier, conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

UCP2 : Mettre en place les installations, les équipements et les éléments paysagers sous la conduite du responsable de chantier, conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

UCP3 : Assurer l'entretien des terrains et la maintenance des installations et des matériels conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

UCP4 : Conduire un chantier d'entretien de terrains de sports et de loisirs conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

Blocs de compétences

RNCP3857BC01 — UCP1 : Réaliser les travaux préparatoires à l'aménagement de terrains de sports et de loisirs sous la conduite du responsable de chantier, conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- utiliser les documents contractuels du chantier
- réaliser les étapes préalables à la mise en oeuvre du chantier
- utiliser les engins mécanisés pour réaliser les travaux de modelé de terrain et d'aménagement

RNCP3857BC02 — UCP2 : Mettre en place les installations, les équipements et les éléments paysagers sous la conduite du responsable de chantier, conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- installer le système d'irrigation et de drainage
- mettre en place les sols sportifs engazonnés
- mettre en place les sols sportifs stabilisés
- poser les surfaces artificielles
- mettre en place les équipements

RNCP3857BC03 — UCP3 : Assurer l'entretien des terrains et la maintenance des installations et des matériels conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- entretenir les gazons et les végétaux d'ornements
- entretenir les surfaces artificielles
- réaliser la maintenance des matériels et des installations

RNCP3857BC04 — UCP4 : Conduire un chantier d'entretien de terrains de sports et de loisirs conformément au cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser le chantier en fonction du cahier des charges
- contrôler les travaux conformément au cahier des charges
- encadrer les personnels du chantier
- assurer la relation client-entreprise

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

- Les entreprises paysagistes, spécialisées dans l'aménagement et l'entretien de sols sportifs engazonnés, aire de jeux.
- Les collectivités territoriales peuvent être amenées à prendre en charge au sein de leurs équipes les activités d'entretien d'aire de loisirs et de sport.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Le titulaire de ce certificat de spécialisation peut occuper un poste d'ouvrier qualifié en jardins et espaces verts.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; – de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/04/2022
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35398

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3857/>